

Addendum à la Révision et analyse de conformité des centres québécois aux « Codes de pratique du contrôle de la qualité technique des systèmes de sûreté dans les centres canadiens de radiothérapie (SST.2016.07.01) » du partenariat canadien pour la qualité en radiothérapie par le sous-comité d'AQ de l'AQPMC.

Suite à la présentation du rapport sur les CQ des systèmes de sûretés, un sondage a été effectué à l'automne 2023 pour évaluer le suivi des points pour lesquels on observait une variation entre les résultats des centres.

Comme nous recommandons une fréquence trimestrielle pour la vérification des boutons d'urgence, fréquence généralement utilisée dans les centres, ce point n'a pas été considéré dans le sondage. Il a plutôt été repris par le sous-comité de radioprotection qui déposera un argumentaire à la CCSN.

Les résultats du sondage ont indiqué que certains points moins conformes (porte et indicateurs de radiations secondaires aux Linacs, système de surveillance audiovisuelle au tomomodensitomètre) sont déjà réglés suite aux changements de pratique dans les centres.

Les autres points de suivis concernaient surtout les anticollision pour les cônes électron et les tests d'indicateurs et de porte secondaires pour l'imagerie. Pour ces tests, le sondage a permis de comprendre les raisons des variations sur l'exécution et/ou la fréquence entre les centres (raisons cliniques, ergonomie, utilisation d'autres mesures de sûreté, questionnement valide sur la pertinence d'un test...). Aucune pratique non adéquate n'a été relevée.

En conclusion, le TQc sur les systèmes de sûretés est bien respecté aux Québec. Les quelques différences sont dues à des particularité spécifiques aux centres. Le suivi de ce TQc par le sous-comité d'AQ est donc terminé.

* Les conclusions de cet addendum ont été entérinées par les membres du sous-comité lors de la rencontre du 14 juin 2024.